

La Feuille de Chou municipale

www.champrond-en-gatine.org

Chemin de César

GR35

Etang de la Magnanne

Ruisseau de l'Etang Chaud



L'Association - Un Petit Air de Culture -
Vous propose
Un week-end littéraire
Samedi 11/Dimanche 12 Mars 2017



Carnaval des enfants
Samedi 18 mars 2017
à 14h30
Préau de l'école



DES MATRONS
DANS MON DÉPARTEMENT
**la carte d'identité
à portée de clic**

Le Printemps à Champrond !

Quelques dates à retenir...

Reprise de l'Association Pêche !
Réunion Samedi 18 mars à 10h
A la Mairie

Repas de Printemps
le dimanche 2 avril
Inscriptions : à la Mairie avant le 27 mars
Toutes les informations en page 17

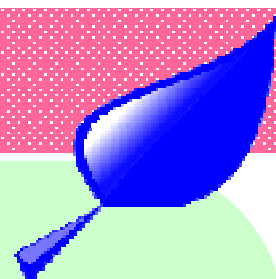
Commémorations :
Dimanche 19 mars : Cessez-le-feu en Algérie
Lundi 8 mai : Fin des hostilités 1939-1945

Randonnée Pédestre
Dimanche 23 avril à 9h
Départ : Beurepaire

Projection film 'En quête de sens'
Vendredi 25 mars à 20h
A la salle des fêtes

Elections présidentielles:
Dimanche 23 avril : 1er tour
Dimanche 7 mai : 2ème tour





L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition ...

Responsable de
publication :
Philippe Guillemet

A la mise en page :
Claire Tafoiry

A la relecture :
La commission
Communication

A la reproduction et à
la distribution :
Sophie Prella
Les membres du Conseil
Municipal

Mesdames, Messieurs,

L'année 2017 a déjà commencé, les dossiers communaux et intercommunaux sont à nouveau en marche, vous trouverez dans les pages intérieures les dernières informations qui concernent notre commune et celles qui concernent notre nouvelle communauté de communes dénommée Terres de Perche.

En effet depuis le 1er janvier 2017, cette communauté de communes a pris le relais de la communauté de communes des Portes du Perche et celle du Perche Thironnais.

Aux communes de ces deux anciennes communautés de commune, la commune de Frazé nous a rejoint. Nous sommes donc aujourd'hui 24 communes regroupées pour une population d'environ 15.000 habitants.

Le siège de la communauté de communes Terres de Perche est dans les locaux de la mairie de La Loupe.

Les compétences de la nouvelle communauté de communes regroupent celles que nous avions auparavant réparties différemment, auxquelles s'est ajoutée la compétence urbanisme et aménagement.

D'ores et déjà, le suivi de l'assainissement non collectif sera plus précis et les anciens diagnostics devront être réactualisés.

En ce qui concerne la commune, notre aménagement Coeur de village doit être finalisé avec des marquages au sol des places de stationnement sur la place de l'église et pour toutes les places de la Grande rue et la mise en place de pavés sur le parvis de l'église pour permettre de réaliser une allée piétonnière pour accéder à l'édifice de face.

Avec le printemps qui arrive, de nombreuses festivités et manifestations auront lieu auxquelles nous vous convions comme d'habitude.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette nouvelle édition.

Eric Legros





Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

<p>Les membres du conseil municipal</p>	<p>Le Maire : Éric Legros 1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet 2^{ème} Adjoint : Jean Taquet 3^{ème} Adjoint : Denis Granger</p>	<p>Les conseillers : Christian Bornet, Jean-Pierre Brihaye, Valérie Chrétienne (démission : déc 15), Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Luc Liard, Mireille Marie, Marie-France Moinet, Philippe Septier, Claire Tafoiry, Céline Védie</p>
--	--	--

Les commissions communales

- ✓ **Urbanisme :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Mireille Marie, Marie-France Moinet, Luc Liard.
- ✓ **Voirie et Réseaux :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Christian Bornet, Philippe Septier, Claire Tafoiry, Luc Liard.
- ✓ **Bâtiments / Cimetière :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Mireille Marie.
- ✓ **Eau et Assainissement :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Céline Védie, Philippe Septier, Marie-France Moinet, Nicolas Javoy, Luc Liard, Christian Bornet.
- ✓ **Communication :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Nicolas Javoy, Philippe Septier, Céline Védie, Luc Liard, Mireille Marie.
- ✓ **Champrond en Gâtine « Porte du Perche » :**
Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Mireille Marie.
Membre hors conseil : Claude Imhof
- ✓ **Appel d'offres :**
Titulaires : Céline Védie, Philippe Septier, Éric Legros.
Suppléants : Nicolas Javoy, Jean Taquet, Mireille Marie.
- ✓ **Fêtes-Fleurissement :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Mireille Marie, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Javoy, Philippe Septier.
- ✓ **Finances :** ensemble du conseil municipal
- ✓ **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**
Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Luc Liard.
- ✓ **Correspondant Défense :** Philippe Guillemet.
- ✓ **Commerces :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Nicolas Javoy, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Luc Liard.
- ✓ **Impôts directs :**
Titulaires : Jean-Luc Guibert, Catherine Lunel, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Jean Taquet, Olivier Houdy.
Suppléants : Bernard Bigeault, Gérard Durand, Nicolas Javoy, Dominique Renard, Brigitte Wardavoire, Claude Lorin.

Les commissions intercommunales

Actualisé

- ✓ **Voirie - Eau - Environnement - Assainissement :**
 Membres : Christian Bornet, Denis Granger, Luc Liard, Jean Taquet, Céline Védie.
 Référent voirie spécifique : Denis Granger.
- ✓ **Développement et animation du territoire :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Philippe Septier, Claire Tafoiry.
- ✓ **Commission sports et services à la personne :**
Jean-Pierre Brihaye, Gaëlle Guyon, Luc Liard, Mireille Marie, Marie-France Moinet.
- ✓ **Commission aménagement et urbanisme :**
Philippe Guillemet, Marie-France Moinet, Philippe Septier
- ✓ **Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) :**
Président : Jacky Jaulneau,
 Délégués titulaires : Philippe Guillemet, Céline Védie (5^{ème} vice présidente). / Délégués suppléants : Nicolas Javoy, Christian Bornet.
- ✓ **Regroupement pédagogique (SIRP) :**
Champrond en Gâtine, Montlondon, Montireau, Saint Victor de Buthon
 Délégués titulaires : Gaëlle Guyon, Éric Legros, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry.
- ✓ **Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) :**
 Délégué titulaire : Denis Granger. / Délégué suppléant : Philippe Septier.
- ✓ **Parc Naturel Régional du Perche :**
 Délégué titulaire : Jean-Pierre Brihaye. / Délégué suppléant : Mireille Marie.
- ✓ **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP) :**
 Délégué titulaire : Éric Legros. / Délégué suppléant : Mireille Marie.
- ✓ **Conseiller Défense :** Philippe Guillemet.
- ✓ **Centre National d'Action Sociale (CNAS) :**
 Délégués titulaires : Éric Legros, Marie-France Moinet.
- ✓ **Comité Bassin d'Emploi :**
 Délégué titulaire : Jean Taquet. / Délégué suppléant : Jean-Pierre Brihaye.
- ✓ **ADMR :**
 Délégués titulaires : Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon.
- ✓ **Croix Rouge :**
 Délégué titulaire : Claire Tafoiry.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Perche

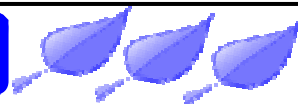
Actualisé

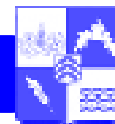
Le bureau est composé de treize membres : le président, six vice-présidents et six conseillers délégués répartis par commission.

Le Président : Éric Gérard

- 1^{er} vice-président, en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme :** Luc Lamirault, délégué : Eric Legros
- 2^{ème} vice-président, en charge des Finances, Relation humaine, Mutualisation et Administration :** Marylène Chevalier, délégué : René Roussele
- 3^{ème} vice-président, en charge de la Voirie, de l'Eau, de l'Environnement, de l'Assainissement :** Martial Lecomte, délégué : Jean-Michel Cerceau
- 4^{ème} vice-président, en charge du Développement du territoire (économie, emploi, numérique) :** Bruno Jérôme, délégué : Victor Provôt
- 5^{ème} vice-président, en charge de l'Animation (Culture, tourisme, MSAP) :** Brigitte Pistre, délégué : Michel Thomas
- 6^{ème} vice-président, en charge des Équipements sportifs, enfance, jeunesse, social, santé :** Christophe Barral, délégué : Laurent Miger

Délégués communautaires : Éric Legros, **Suppléant :** Philippe Guillemet





L'actualité communale et intercommunale

NOTRE NOUVELLE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES TERRES DE PERCHE

La loi NOTRe impose la fusion des communautés de communes des Portes du Perche et du Perche Thironnais. Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, les communes de ces deux CDC avec la commune de Frazé, forment la Communauté de Communes de "Terres de Perche".

Son siège social est à la mairie de La Loupe.

Elle regroupe 24 communes : Belhomert-Ghéhouville, Champrond-en-Gâtine, Chassant, Combres, Coudreceau, Fontaine-Simon, Frazé, Frétigny, Happonvilliers, La Croix-du-Perche, La Loupe, Les Corvées-les-Yys, Manou, Marolles-les-Buis, Meaucé, Montireau, Montlandon, Nonvilliers-Grandhoux, Saint-Denis-d'Authou, Saint-Éliph, Saint-Maurice-Saint-Germain, Saint-Victor-de-Buthon, Thiron-Gardais et Vaupillon.

15 000 habitants vivent sur le territoire de la nouvelle entité.

Le conseil communautaire est composé de 34 délégués et 19 suppléants, il est l'organe délibérant de la CDC. La CDC Terres de Perche a désigné ses représentants au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), Eure et Loir Numérique, SICTOM de Nogent-le-Rotrou, SIRTOM de Courville-sur-Eure, Parc d'Activités du Perche eurélien (PAPE), Parc Naturel Régional du Perche.

Composition du bureau :

Président : Eric GERARD, Maire de La Loupe

- Aménagement – Urbanisme

Vice-Président : **Luc LAMIRAUULT**, Maire de Saint Denis d'Authou

Vice-Président délégué : **Eric LEGROS**, Maire de Champrond-en-Gâtine

- Finances – Ressources Humaines – Mutualisation – Administration

Vice-Présidente : **Marylène CHEVALIER**, Maire de Montireau

Vice-Président délégué : **René ROUSSELLE**, Maire de Combres

- Voirie – Eau – Environnement – Assainissement

Vice-Président : **Martial LECOMTE**, Maire de Marolles-les-Buis

Vice-Président délégué : **Jean-Michel CERCEAU**, Maire de Saint Victor de Buthon

- Développement du territoire (Economie – Emploi – Numérique)

Vice-Président : **Bruno JEROME**, conseiller délégué à La Loupe

Vice-Président délégué : **Victor PROVOT**, Maire de Thiron-Gardais

- Animation (Culture-Tourisme- MSAP)

Vice-Présidente : **Brigitte PISTRE**, Maire de Frazé

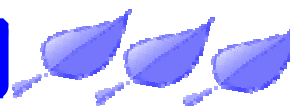
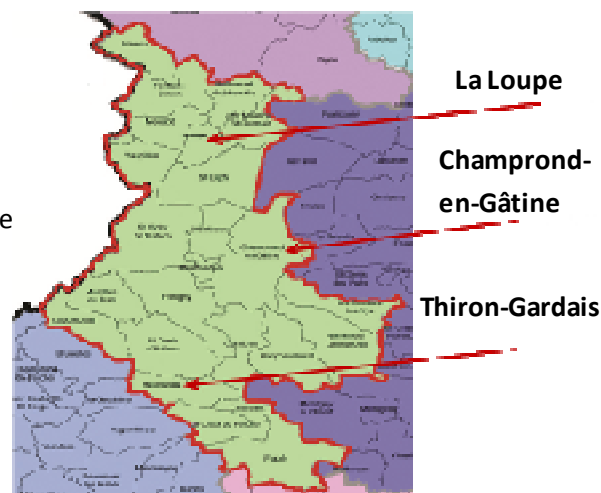
Vice-Président délégué : **Michel THOMAS**, Adjoint au Maire de La Loupe

- Equipements sportifs – Enfance – Jeunesse – Social – Santé

Vice-Président : **Christophe BARRAL**, Maire de Saint Eliph

Vice-Président délégué : **Laurent MIGER**, Adjoint au Maire de Thiron-Gardais

Cartographie de notre nouvelle Communauté de Communes





● Les résumés des conseils municipaux ●

RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2016

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 27 octobre 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Tous les membres en exercice sont présents.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2016, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées notamment en ce qui concerne :

⇒ l'extension de l'aire de stockage aux Sablières du Thieulin

Philippe Septier a rencontré des membres de l'association Eure et Loir Nature et leur a fait part de la délibération prise par le conseil municipal, qui selon eux, va dans le bon sens. Il a également rencontré Mr le Maire du Thieulin, qui lui a indiqué que le dossier n'avait pas fait l'objet de remarques ni de la part des élus, ni de la part des habitants de la commune. Il s'avère que l'espace boisé situé en bordure du chemin des Abbayes n'appartient pas à la Sablière. Une zone d'extension de la Sablière est prévue côté les Corvées, à voir avec l'association Eure et Loir Nature et Mr le Maire des Corvées.

La délibération du 28/06/2016 a été envoyée aux services de l'Etat et à la Sablière. Un arrêté préfectoral sera ensuite pris, qui tiendra compte ou non des prescriptions.

Il est aussi constaté que la sortie de la Sablière sur la RD 941 est couverte de sable et nécessiterait un nettoyage régulier.

⇒ le déploiement des compteurs Linky

Mr le Maire informe le conseil qu'ENEDIS remplace maintenant ERDF, une délibération, qui reprend les termes de celle prise par la commune de Meaucé a été envoyée aux services de l'Etat. Un courrier a également été adressé à Infracos (ex Bouygues Telecom) afin que cette société n'installe pas d'antenne Linky sur le château d'eau, car il semblerait qu'une antenne ait été installée récemment par grue sans autorisation préalable.

⇒ l'inscription aux différents groupes de travail proposés par le P.E.T.R. est toujours d'actualité, les élus intéressés peuvent toujours s'y inscrire.

⇒ l'interdiction au 01/01/2017 d'utiliser des produits phytosanitaires sur les espaces publics sauf dans les cimetières et les terrains de sport.

⇒ l'activité Zumba proposée en septembre pour les enfants le mercredi après-midi à la salle des fêtes, qui n'a pas fonctionné faute d'effectif et peut-être aussi à cause du prix assez dissuasif, il est indiqué qu'un grand nombre d'adultes était intéressé par cette activité, qui a lieu à Courville.

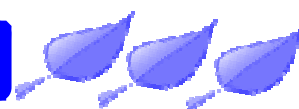
⇒ la demande d'entretien des tampons d'assainissement faite au conseil départemental en contrepartie du déclassement de certaines voies départementales, qui aurait pu être maintenue.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Sens interdit rue de la Guèze,
- Prévoyance des agents titulaires,
- Containers à ordures ménagères.

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Mr le Maire présente au conseil municipal les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives des communautés de communes des Portes du Perche et du Perche Thironnais. Les compétences obligatoires sont à mettre en place dès le 1er janvier 2017 alors qu'un délai d'un an est accordé pour la mise en place des compétences optionnelles et de deux ans pour l'harmonisation des compétences facultatives. Il est constaté que le service à la population est beaucoup plus riche à la CDC des Portes du Perche qu'à celle du Perche Thironnais, qui possède toutefois un SPANC employant un salarié.





Le diaporama retraçant l'ensemble des compétences sera envoyé aux élus.

Mr le Maire présente également au conseil municipal le compte-rendu de la réunion des maires du 17/10/2016, où il a été question de choisir le nom du nouvel EPCI, qui sera Communauté de communes Terres de Perche, le siège de l'EPCI, qui sera situé à l'Hôtel de Ville de La Loupe et de proposer la composition du nouveau Conseil communautaire. A ce titre, il est proposé aux conseils municipaux de délibérer sur :

- une répartition de droit commun à 37 sièges soit 10 sièges pour La Loupe, 2 sièges pour Thiron, Fontaine-Simon, Saint Eliph et Belhomert et 1 siège pour toutes les autres communes.
- une répartition résultant d'un accord local à 34 sièges soit 7 sièges pour La Loupe, 2 sièges pour Thiron, Fontaine-Simon, Saint Eliph et Belhomert et 1 siège pour toutes les autres communes.

Considérant que l'une ou l'autre des répartitions n'apportera pas de majorité aux élus de La Loupe, le conseil municipal émet un avis favorable à la répartition de droit commun à 37 sièges à 9 voix pour, 4 pour 34 sièges et une abstention.

ENGAGEMENT DE PRINCIPE AUPRES DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Céline Védie présente au conseil municipal les principales missions de l'Agence Technique Départementale, qui intervient dans les domaines de l'eau (assainissement collectif et non collectif), de la voirie et plus récemment dans celui de l'instruction des autorisations du droit des sols et ce pour pallier le désengagement de l'Etat. Cette structure pourra à compter de 2017, proposer la mise en œuvre de nouvelles missions (conseil financier, AMO -assistance à maîtrise d'œuvre- en matière d'aménagement, de planification).

Actuellement, les collectivités adhèrent à l'année à l'ATD. Cette agence, soutenue par le Conseil Départemental, s'adapte aux besoins de ses membres tout en restant sur la base d'une cotisation inchangée depuis sa création soit 0.98 € par habitant et dans un contexte territorial, réglementaire et budgétaire qui évolue. L'ATD demande à ses adhérents de se positionner sur son intention ou non de maintenir son partenariat pour les quatre prochaines années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter un engagement de principe auprès de l'ATD sur la période 2017-2020 pour les missions auxquelles elle adhère déjà.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

Mr le Maire présente au conseil municipal le contexte de l'Education Nationale, dont l'objectif à terme est de réduire le nombre d'écoles. Aujourd'hui, nous comptons 3 classes avec une moyenne d'élèves de 27 par classe, c'est pourquoi une 4ème classe serait à envisager.

Il fait part des constats sur notre site scolaire :

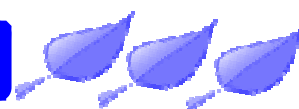
- la présence d'une classe préfabriquée avec de nombreux points noirs,
- les classes ne se jouxtent pas,
- petit préau couvert qui ne permet pas à l'ensemble des élèves de s'abriter pendant les récréations,
- sanitaires vétustes et mal isolés.

Mr Legros propose au conseil municipal la construction d'un nouveau site scolaire aux abords de la salle des fêtes, sachant que le PLU y autorise la construction de bâtiments d'intérêt public sur les zones A ou la construction de deux classes en contrebas de la cour avec démolition de la classe préfabriquée. Des subventions à hauteur de 50 % pourraient être accordées.

Le conseil municipal, après discussion, sollicite une étude de faisabilité et le chiffrage avec les scénarios suivants :

- création d'une nouvelle école à côté de la salle des fêtes avec possibilité de mutualisation de l'espace élaboration des repas à la salle des fêtes, d'extension de l'école pour avoir à terme une capacité de six classes, de raccordement à l'assainissement collectif ou d'un système d'assainissement individuel ou semi-collectif, de création d'une voirie d'accès et d'une placette de retournement pour les bus.
- création d'une nouvelle école sur le site de la zone d'activités sachant qu'elle est peu occupée et que tous les réseaux existent déjà. A voir avec la communauté de communes, qui est propriétaire du terrain pour une éventuelle modification du PLU.
- si la construction d'une nouvelle école s'avérait trop coûteuse, il serait envisagé la construction de deux classes sur le terrain en contrebas de la cour de récréation avec démolition de la classe préfabriquée et la création de nouveaux sanitaires.

Il est aussi indiqué que la mairie de Saint Victor envisage l'aménagement de leur site scolaire avec un déplacement de la mairie.





REPLACEMENT DE PASCAL PESNAUX

Mr le Maire informe le conseil municipal que Pascal Pesnaux se trouve en arrêt maladie depuis le 8 août suite à un accident survenu pendant ses congés avec une blessure à l'épaule qui nécessite une intervention chirurgicale. Pour pallier cette absence, il a été octroyé 10 heures complémentaires par semaine à Murielle Couny et il s'avère que Marcel Meleck peut travailler également quelques heures pour la commune. Mr Legros propose donc au conseil de créer un poste temporaire pour accroissement d'activités à 3 h par semaine et de recruter Marcel Meleck sur une durée de trois mois renouvelable. Accord du conseil sachant que l'assurance rembourse le salaire brut de Pascal Pesnaux sans les charges patronales.

SUBVENTION DU RECTORAT POUR L'ECOLE NUMERIQUE

Mr le Maire précise au conseil que ce point de l'ordre du jour n'est plus d'actualité puisque cette subvention sera accordée directement au SIRP.

POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Les travaux sont commencés depuis la mi-octobre, les parterres pour les plantations, qui ont été mis en place devant l'église sont en alignement avec le clocher, ce qui apporte une symétrie à l'ensemble.

La cabine téléphonique a été enlevée mais le conseil décide d'implanter une nouvelle cabine téléphonique, qui sera adossée aux WC publics.

L'enrobé de la Place est en cours de décapage, ce qui gêne le stationnement des véhicules pour accéder aux commerces, il est demandé à ce que les engins de chantier soient garés correctement pendant le week-end. Les travaux seront terminés le 11 novembre si les travaux d'enrobés sont réalisés le 9 novembre en fonction des conditions climatiques.

Il était prévu la création de sept places de stationnement entre les 16 et 20 Grande Rue mais il s'avère qu'un manque de visibilité pour la sortie des véhicules au niveau du 16 Grande Rue serait à déplorer si l'on maintient toutes ces places, c'est pourquoi Mr le Maire propose la suppression de deux places ou la mise en place d'un miroir. Le conseil décide de supprimer une seule place estimant que la visibilité serait suffisante pour la sortie des véhicules.

CHARTRE DE PARTENARIAT DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Mr le trésorier de La Loupe a proposé à la commune de signer une charte entre le comptable et l'ordonnateur pour gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières en conformité avec les prévisions budgétaires. Accord du conseil pour la signature de cette charte.

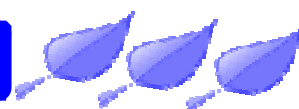
SENS INTERDIT RUE DE LA GUEZE

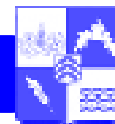
Mr Legros propose au conseil municipal de mettre en place un sens interdit sauf pour les riverains dans les deux sens de la rue de la Guèze. Après discussion, le conseil décide d'installer un sens interdit sauf riverains côté Grande Rue et un sens interdit total côté route de La Loupe. Une réunion préalable à la mise en place des panneaux sera organisée avec les riverains.

PREVOYANCE DES AGENTS TITULAIRES

Mr le Maire informe le conseil municipal que les agents titulaires ne bénéficient pas du maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie supérieur à 3 mois, ils se retrouvent en effet à demi-traitement. Pour pallier cette baisse de salaire, la mutuelle nationale territoriale propose aux agents une protection financière égale à 95 % des revenus pendant toute la durée de l'arrêt de travail moyennant un taux de cotisation pour les salariés de 0.92 % du salaire brut et une participation financière de l'employeur à hauteur de 5 € par mois et par agent. La MNT encourage la participation de la collectivité en faisant un effort significatif sur les taux car le taux est de 1.40 % si non participation de la collectivité.

Accord du conseil pour participer à hauteur de 5 € par mois et par agent.





CONTAINERS A ORDURES MENAGERES

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la plupart des foyers ont été équipés d'un container avec puce en vue d'un passage à terme à une redevance incitative. Le système de redevance (part fixe + part variable en fonction du nombre de levée ou du poids) n'est pas en service au SIRTOM puisqu'il s'agit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée en fonction du revenu cadastral de la propriété bâtie et non pas selon le service rendu comme la redevance. La taille des bacs étant imposée, les usagers qui souhaiteraient obtenir un bac supplémentaire peuvent le demander au SIRTOM. A noter que des foyers possèdent déjà des containers qu'ils ont achetés, mais qui sont non conformes puisqu'ils ne sont pas équipés de puces. Les containers collectifs présentent aussi des soucis, notamment en ce qui concerne leurs contrôles. Enfin, il est constaté un certain manque de communication préalable à la mise en place de cette nouvelle méthode de gestion.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Il a été constaté un manque de visibilité du sens interdit rue du Château d'eau à Beaufort, signalisation à revoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2016

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le lundi 19 décembre 2016 à 20 h 30 sous la présidence d'Eric LEGROS, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents excusés :

Gaëlle Guyon pouvoir à Denis Granger,
Mireille Marie pouvoir à Marie-France Moinet,
Céline Védie pouvoir à Eric Legros,
Philippe Septier pouvoir à Jean-Pierre Brihaye.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2016, qui est approuvé à l'unanimité.

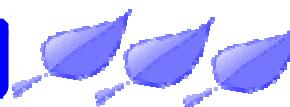
Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion notamment en ce qui concerne :

- ⇒ le nettoyage régulier de la RD 941 à demander à la sablière du Thieulin avec photos à l'appui.
- ⇒ plusieurs interventions ont eu lieu récemment sur le château d'eau, qui concernent la mise en place de la 4G et non pas le déploiement des compteurs Linky.
- ⇒ le projet de déclassement des voies départementales, Mr Legros demandera prochainement aux conseillers départementaux l'état d'avancement de ce dossier.
- ⇒ le retrait de la délibération relative au déploiement des compteurs Linky demandé par Mr le Sous-Préfet.

POINT SUR LA FUSION DES DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE ET DU PERCHE THIRONNAIS

L'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes Terres de Perche par fusion-extension entre les communautés de communes des Portes du Perche et du Perche Thironnais avec la commune de Frazé, à compter du 1er janvier 2017 a été pris par Mr le Préfet d'Eure et Loir le 08/12/2016. Les compétences restent inchangées et le nombre de délégués n'est pas encore défini, toutes les communes n'ayant pas encore délibéré. Le délégué d'office sera le maire. L'élection du président est prévue le 14 janvier. Le siège social se trouvera à la mairie de La Loupe. A noter que la situation est complexe pour Frazé, qui appartenait à la CDC du Perche-Gouët et la trésorerie de Thiron qui pourrait être transférée à La Loupe.

Sachant que les compétences eau/assainissement reviendront à la communauté de communes en 2020, il est indiqué que la gestion de l'eau et de l'assainissement pourrait se faire dans le cadre d'une régie plus importante pour éviter une délégation de service public à une entreprise et conserver les emplois communaux.





OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Mr le Maire informe le conseil que les travaux sont pratiquement terminés. Il fait part des remarques émises par le conseil départemental, qui demande à ce que la ligne blanche soit effacée entre les 14 et 22 Grande Rue, que l'arrêt minute situé à côté de la boulangerie soit élargi car les gens descendent de leur véhicule sur la route lorsqu'ils sont stationnés sur l'arrêt minute, les travaux sont en cours de réalisation et il a été constaté une erreur de l'architecte paysagiste.

Le conseil municipal propose les aménagements suivants :

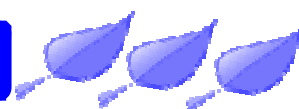
- Peinture des chicanes/triangles,
- Mise en place de bandes réfléchissantes ou d'un flash clignotant,
- Un devis pour l'acquisition d'un panneau 30 qui flashe a été demandé et coûte environ 2000 € : accord du conseil pour l'achat de deux panneaux de ce type sachant qu'une subvention peut être octroyée dans le cadre de la mise en sécurité,
- Mise en place d'yeux de chat,
- Installation d'un panneau 30 sans flash devant la tour d'Aligre et de flèches prioritaires à la sortie de la place,
- Passage piéton situé devant la chaine devant l'église à déplacer sur la droite ou retrait de la chaine et pose d'une borne métallique amovible à 1 m ou 2 m,
- Borne supplémentaire à poser au niveau du massif de fleurs devant l'église,
- Création de lignes blanches entre les emplacements de stationnement le long de l'église,
- Ajout de pointillés et T en bout de place de stationnement sur la place de l'église pour mieux les délimiter,
- Signaler la place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite,
- Matérialiser l'emplacement devant le 1 Place de l'église,
- Demander aux employés des commerces de stationner leur véhicule sur le parking réservé aux commerçants ruelle de la Tour,
- Enduit bicouche rouge entre l'arrêt minute et la place pour la zone piétonne,
- Les bornes à poser seront assez hautes,
- Fleurissement des massifs devant l'église dans l'attente que les plantes vivaces poussent, mise en place de crocus et/ou de primevères.

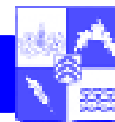
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Mr le Maire présente au conseil municipal les orientations budgétaires 2017 :

- Travaux de réfection de la toiture de la mairie,
- Suite des travaux d'extension de la salle des fêtes : aménagements intérieurs par l'ouverture des portes intérieures et travaux d'électricité,
- Ardoises à remettre sur le clocher de l'église,
- Un diagnostic de la voute du chœur de l'église est à envisager pour définir les travaux à engager. Mr le Maire informe le conseil qu'une association de sauvegarde de l'église pourrait être créée afin d'obtenir des subventions plus importantes et de récolter des fonds,
- Travaux de voirie ruelle de la Tour et canalisation des eaux pluviales sont à prévoir dans le cadre de la CDC,
- Mise en place de sable de calcaire sur les trottoirs du lotissement qui se creusent rue des Charmilles : devis à demander.

Accord du conseil pour ces orientations budgétaires.





TARIFS COMMUNAUX 2017

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs à compter du 1er janvier 2017.

TARIFS COMMUNAUX 2017 (en €)					
		Tarif			Tarif
Salle des fêtes	Personnes extérieures à la commune	250	Salle des fêtes	Frais de nettoyage particuliers	200
	Deuxième jour consécutif	100		Frais de nettoyage associations	100
	Habitants de la commune	150	Concessions cimetièrre	Trentenaire	250
	Deuxième jour consécutif	60		Cinquantenaire	400
	Réunion professionnelle	100		Taxe de superposition	150
	Vin d'honneur semaine	100		Columbarium 15 ans	300
	Utilisation du fourneau	30		Columbarium 30 ans	450
	Utilisation du lave-vaisselle	30		Jardin du souvenir	gratuit
	Location de vaisselle		Logements	F2 70 Grande Rue	280
	* le couvert	0.50		Charges F2	70
	* le petit couvert	0.30		F1 Etage 68 Grande Rue	280
	Casse ou perte de vaisselle			Charges F1 Etage	75
	* le verre	1.50		F1 Rez de Chaussée 68 Grde Rue	190
	* le couvert	0.80		Charges F1 Rez de Chaussée	55
* l'assiette	4				

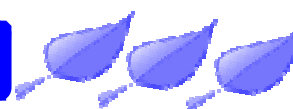
TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs eau et assainissement :

EAU	
Abonnement annuel	26.00 €
Consommation de 0 à 250 m3 le m3	1.50 €
Consommation plus de 250 m3 le m3	1.37 €
Vente d'eau en gros le m3	1.10 €

ASSAINISSEMENT	
Abonnement annuel	48.00 €
Consommation le m3	1.15 €
Participation raccordement à l'égout	500.00 €

Branchement eau	1 500 €
-----------------	---------





AUTORISATIONS DE MANDATEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2017

Le conseil municipal autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2017.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Vu l'avis n° 2016/PSC/345 du Comité Technique du centre de gestion en date du 24 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de participer au risque prévoyance, à compter du 1er mars 2017,
- Décide de retenir la procédure suivante :
 - ⇒ la procédure de labellisation pour le risque prévoyance,
- Décide de verser un montant de participation identique à tous les agents à savoir 5 € par mois et par agent.

FONDS DE PEREQUATION 2016

Le conseil municipal présente au conseil municipal le règlement du fonds de péréquation 2016 qui permet de subventionner tous les travaux d'investissements au taux de 40 % sachant que le plafond de subvention est passé de 17 500 € à 24 000 €, la population étant supérieure à 600 habitants. Accord du conseil pour solliciter le fonds de péréquation 2016. A savoir que lorsque le plafond de subvention n'est pas utilisé intégralement, le reliquat est donné à la communauté de communes.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le conseil adopte les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Budget général :

Dépenses : Chapitre 012 (charges de personnel) : + 6 700 € (contrat Marcel Meleck + heures complémentaires Murielle Couny)

Recettes : Chapitre 013 (atténuation des charges) : + 6 700 € (remboursement par l'assurance salaire Pascal Pesnaux + contrat avenir)

Mr le Maire précise que le suivi du contrat d'avenir (bilan des 6 mois) aura lieu demain avec la mission locale et il sera évoqué le renouvellement ou non en juin de ce contrat. Il est constaté que les personnes qui occupent ces emplois ne sont pas généralement autonomes.

Budget assainissement :

Dépenses : 6061 (fournitures eau, énergie...) : + 1 050 €

Recettes : 70611 (redevance assainissement) : + 1 050 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

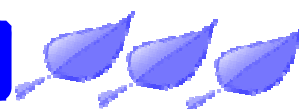
Mr le Maire informe le conseil que :

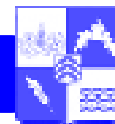
- Mr le Dorlot travaille actuellement sur le projet de construction d'une école selon les scénarii retenus sachant que la construction d'une école sur la zone d'activités implique une modification du PLU,
- le recteur a accordé une subvention pour le projet numérique scolaire,
- la charte pour le recouvrement des impayés a été soumise pour avis à Mr Desfriches, le trésorier,
- la réunion avec les riverains de la rue de la Guèze a eu lieu le 3 décembre et il a été décidé la mise en sens interdit de la rue dans les deux sens.

Il est décidé de remplacer le panneau de sens interdit à Beurepaire rue du Château d'eau.

Les logements 47 bis et 46 Grande Rue sont maintenant dotés de containers à ordures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.





RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2017

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le samedi 11 février 2017 à 10 h sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents excusés :

Denis Granger pouvoir à Gaëlle Guyon,
Nicolas Javoy,
Philippe Septier pouvoir à Jean-Pierre Brihaye,
Céline Védie pouvoir à Eric Legros.

NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES NOUVELLES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Commission Intercommunale	Participants du Conseil
VOIRIE - EAU - ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT	
Référent voirie spécifique	GRANGER Denis
Membres	BORNET Christian GRANGER Denis LIARD Luc TAQUET Jean VEDIE Céline
DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DU TERRITOIRE	GUILLEMET Philippe LEGROS Eric SEPTIER Philippe TAFOIRY Claire
COMMISSION SPORTS ET SERVICES A LA PERSONNE	BRIHAYE Jean-Pierre GUYON Gaëlle LIARD Luc MARIE Mireille MOINET Marie-France
COMMISSION AMENAGEMENT ET URBANISME	GUILLEMET Philippe MOINET Marie-France SEPTIER Philippe

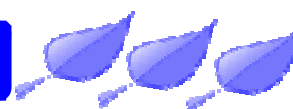
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU F.D.I.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement concernant les travaux suivants :

- o Toiture de la mairie,
- o Tableau électrique à la salle des fêtes pour l'extension,
- o Sécurisation de la station de pompage,
- o Mise en place de toilettes dans le préau de l'école.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET BOULANGERIE

Le conseil municipal sous la présidence de Jean Taquet, adopte le compte administratif 2016 en accord avec le compte de gestion du receveur, qui présente un excédent de fonctionnement de 20 304.80 € et un excédent d'investissement de 23 529.64 € et un déficit d'investissement cumulé de 28 209.03 €. Le résultat de fonctionnement est donc affecté en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement.



**BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET BOULANGERIE**

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 37 109.03 € en section d'investissement et à 24 000 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement, il est prévu de reporter le déficit d'investissement et le remboursement du capital de l'emprunt.

Il est constaté que les loyers des murs et fonds de commerce couvrent le remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des dépenses d'investissement afférentes à la boulangerie depuis l'acquisition des murs jusqu'aux travaux de façades est présenté au conseil : coût total des travaux 401 792 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire fait part au conseil que la délibération relative au déploiement des compteurs Linky a fait l'objet d'un recours gracieux par Enedis et les services de l'Etat en ont demandé le retrait. Le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur ce dossier.

Jean Taquet informe le conseil que l'automatisme du château d'eau fonctionne désormais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h.

**COMMISSION VOIRIE ET AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE
COMPTE-RENDU DU SAMEDI 14 JANVIER 2017**

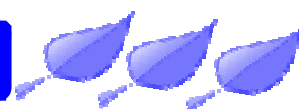
Présents : Bornet Christian - Guillemet Philippe - Granger Denis - Guyon Gaëlle - Legros Eric - Liard Luc - Moinet Marie-France - Septier Philippe - Tafoiry Claire - Taquet Jean

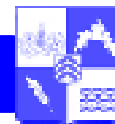
Excusés : Brihaye Jean-Pierre - Javoy Nicolas - Marie Mireille - Védie Céline

Après étude et observation des travaux réalisés sur la place de l'église et dans la grande rue, il a été décidé de procéder à certaines modifications.

Ces modifications sont les suivantes :

1. Séparation de l'arrêt minute à côté de la boulangerie et face au Sébastopol en deux places distinctes. Mise en place de panneaux arrêt minute normalisés.
2. Suppression d'une place pour personne à mobilité réduite pour réaliser deux places de stationnement sur la place de l'église.
3. Pour respecter le choix initial de la commune, réalisation d'une allée en pavés sur le parvis de l'église de la même largeur que la sortie principale du porche et ce jusqu'à la route de La Loupe en maintenant des parties paysagères de part et d'autre de celle-ci.
4. Mise en place d'une sortie piétonne de la maison sise au 1, Place de l'église avec zébras.
5. Mise en place de zébras sur la sortie piétonne du salon de coiffure.
6. Matérialisation par une ligne blanche continue dans le prolongement des pavés de toutes les places de parking de la place de l'église.
7. Matérialisation de l'espace piéton de la grande rue le long de l'église pour éviter les empiètements des véhicules par une ligne blanche continue.
8. Mise en place de bandes blanches perpendiculaires au sens de circulation pour délimiter chaque place et ce sur toutes les places existantes ou créées dans la grande rue.
9. Suppression de la chaîne entre les deux bornes en pierre à côté du monument aux Morts et mise en place d'une borne en métal amovible.
10. Suppression de tous les panneaux rendus obsolètes de la grande rue avec les nouveaux aménagements.
11. Maintien de la place actuelle de la boîte aux lettres de la place de l'église.
12. Nettoyage de l'espace entre le mur des riverains et le nouveau jardin des baliveaux derrière l'église.
13. Elargissement du chemin qui court du monument aux Morts à l'arrière de l'église.
14. Enlèvement des découpes de branches sur l'arrière de l'église.





L'actualité communale et intercommunale

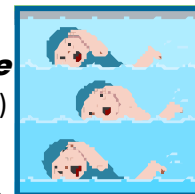
✍ **INSCRIPTION POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE**

Votre enfant aura 3 ans avant le 31/12/17, merci de faire la pré-inscription en mairie avant le 5 avril.

✍ **CARTE PISCINE**

⇒ **à retirer à la Mairie**

La Communauté de Commune offre 4 entrées par an au parc aquatique du Perche (Fontaine Simon) pour les enfants jusqu'à 16 ans.



Conditions disponibles à la Mairie.

✍ **RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S**

A noter!

En remplacement de Laëtitia Sawry, l'association des Contrats Bleus a recruté une nouvelle personne qui ne pourra reprendre les activités du RAM qu'après les vacances de Printemps.

✍ **OUVERTURE DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC (MSAP)**

La Maison des Services au Public
18 rue de La Gare à La Loupe
Responsable : Frédérique AVARE

Horaires :

Lundi et Mercredi :	8h30 à 12h30	
Mardi et Jeudi :	8h30 à 12h30	13h30 à 17h30



C'est quoi « une Maison des Services au Public » ?

Les Maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne.

De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

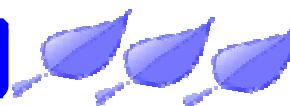
Dans une « **Maison de services au public** », l'utilisateur est accueilli par un agent et peut, dans un lieu unique, obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. A proximité de chez soi, la Maison permet d'accéder à une large palette de services.

Elle offre aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

Depuis le 05/12/16

Les Maisons, animées par des agents formés par les opérateurs partenaires, délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

- ✓ **Accueil, information et orientation** : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation), ...
- ✓ **Aide à l'utilisation des services en ligne** : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne, ...
- ✓ **Aide aux démarches administratives** : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, ...
- ✓ **Mise en relation avec les partenaires** : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance, ...





L'actualité communale et intercommunale

LES DÉMARCHES POUR OBTENIR UNE CARTE D'IDENTITÉ (A COMPTER DU 2 MARS 2017)

Les démarches pour obtenir une carte d'identité évoluent à compter du 2 mars 2017.
La demande ne pourra désormais se faire que dans les mairies équipées de dispositifs de recueil des titres,

Les mairies équipées sont :

Liste officielle des communes à consulter sur le site de la préfecture

- Anet
- Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
- Bonneval
- Brezolles
- Chartres
- Châteaudun
- Châteauneuf-en-Thymerais
- Cloyes-les-Trois-Rivières
- Courville sur Eure
- Dreux
- Illiers-Combray
- La Loupe
- Lucé
- Maintenon
- Nogent-le-Roi
- Nogent-le-Rotrou
- Vernouillet

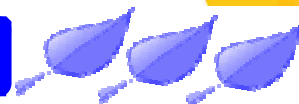
**DÈS LE 2 MARS
DANS L'EURE-ET-LOIR**

**la carte d'identité
à portée de clic !**

Je peux faire ma pré-demande en ligne
Je gagne du temps
Je m'adresse à l'une des 18 mairies
à ma disposition
Mon titre est plus sûr

Liste des mairies : www.eure-et-loir.gouv.fr

MES DÉMARCHES
à portée de clic !





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ ASSAINISSEMENT -> VIDÉO PAPY LINGETTE

Lors de la cérémonie des vœux, nous avons présenté une vidéo expliquant les bonnes pratiques pour l'assainissement collectif et celles qu'il fallait impérativement éviter.

Ce document explique d'une nouvelle façon ludique ce que nous avons déjà abordé tant dans les Feuilles de Chou précédentes que lors des réunions publiques.

N'hésitez pas à regarder cette vidéo et la montrer et diffuser autour de vous.



Vous pouvez retrouver le lien vers cette vidéo sur le site internet de la commune dans les Actualités, Cf. article 'Les bons gestes pour notre station d'épuration !'

<https://www.youtube.com/watch?v=cIlvMaAGJ7A>

Méli Mélo - "Papy lingette !" avec Jacques Chambon et Franck Pitiot

✂ UNE VACHE D'UN HABITANT DE LA COMMUNE PRIMÉE AU SALON DE L'AGRICULTURE 2017

Romain Prelle, jeune technicien d'insémination et propriétaire d'une vache de race Prim'Holstein s'est vu remettre **un premier prix de sa catégorie au salon de l'agriculture à Paris le 27 février 2017.**

Cette vache prénommée **Cendrillon** est née en 2007 à Saint Siméon dans l'Orne près de Domfront. Elle a déjà obtenu de nombreuses récompenses notamment au SPACE à Rennes (salon international des productions animales) avec le titre de Grande Championne en septembre 2015.

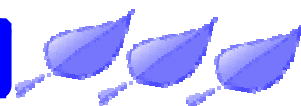


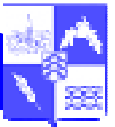
Photo prise au moment de la victoire de Cendrillon : le juge la désigne, Romain montre sa joie de remporter ce concours

Cette année, elle a reçu **le premier prix de la catégorie 6ème lactation et plus.**

On appelle période de lactation, la période pendant laquelle une vache laitière produit du lait, elle commence à partir du vêlage de la vache et se termine deux mois avant la mise bas suivante. Cendrillon vit dans une ferme du Pays d'Ouche à proximité de Moulin la Marche dans l'Orne, ferme où Romain a effectué son apprentissage.

« *Je suis ravi d'avoir déjà reçu deux premiers prix en deux participations au salon de l'agriculture. Cette année, 700 vaches de race Prim'Holstein étaient inscrites pour participer au salon de l'agriculture mais seulement 110 ont été retenues. Au vu du nombre de vaches, je suis fier d'avoir retenu l'attention du juge* » précise Romain.





● L'actualité communale et intercommunale ●

R
E
P
A
S

D
E

P
R
I
N
T
E
M
P
S

2
0
1
7

CHAMPROND-EN-GATINE

Mairie de Champrond-en-Gâtine
Commission des Fêtes
72 Grande Rue
28240 Champrond-en-Gâtine
Tél 02 37 49 80 20
Fax 02 37 49 80 26
Email : contact@champrond-en-gatine.org
Site internet : www.champrond-en-gatine.fr

DIMANCHE 2 AVRIL 2017
A 12 H 30 A LA SALLE DES FÊTES

Animation assurée par
Céline et Maxime, accordéonistes

Repas offert gracieusement aux habitants et
résidents de la commune
âgés de 70 ans et plus au 31/12/2017.
Pour les autres, le prix du repas est fixé à 20 € et
à 12 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Inscription à la mairie avant le 27 mars 2017
accompagné de votre règlement
(si chèque l'établir à l'ordre de la Table de Claire)

Bulletin d'inscription

Noms : _____ Prénoms : _____
Nombre de repas gratuits : _____
Nombre de repas adultes payants : _____
Nombre de repas enfants payants : _____



L'actualité communale et intercommunale

NOTRE SITE INTERNET WWW.CHAMPROND-EN-GATINE.ORG :
UN CENTRE D'INFORMATIONS INCONTOURNABLE !

Consultez les Actualités

Deux possibilités de les consulter :
⇒ soit les 9 plus récentes
⇒ soit l'ensemble des actualités

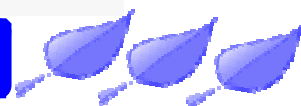


Venez rejoindre les 208 abonnés à la Newsletter !

Inscrivez-vous à la Newsletter (La lettre d'information de Champrond-en-Gâtine) :

en bas de la page d'accueil pour bénéficier gratuitement des informations en temps réel... (Votre adresse mail suffit !)

Il suffit d'inscrire son adresse mail et "Souscrire" ! c'est gratuit ...





● L'actualité communale et intercommunale ●

✍ **ARBRE DE NOËL 2016**



Dans un décor féerique, nous avons vu le père Noël en personne sur notre commune le dimanche 11 décembre 2016
(Passage express ! mais c'était bien lui ...).

Le Père Noël avait une hotte bien chargée. Il a distribué des bonbons et des cadeaux aux 135 enfants de la commune (entre 0 et 10 ans) après le goûter.

Participation de l'APE pour la gestion de la buvette.



✍ **CÉRÉMONIE DES VŒUX 2017**



La cérémonie des vœux s'est déroulée le dimanche 22 janvier 2017 à la salle des fêtes.

Eric Legros, maire, a présenté les projets en cours et à venir en présence de nombreux habitants, d'Harold Huwart, le conseiller régional et Luc Lamirault, le conseiller départemental, et de nombreux élus de notre nouvelle communauté de communes.

Une très belle année en perspective !

Après la présentation des événements marquants sur la commune, toutes les associations ont présenté une rétrospective de l'année 2016 et annoncé les projets pour 2017.

Nous tenons à remercier les associations pour leur dynamisme et leur implication dans la vie de notre commune.

Vous êtes tous bienvenus : Adhérez aux associations de la commune !

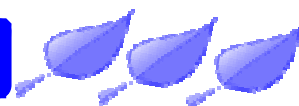
A l'instar des présidents des associations, nous invitons les champronnais à participer aux manifestations organisées et à aider les associations à organiser leurs manifestations.

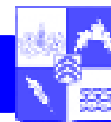
✍ Nous vous invitons à suivre l'agenda sur le site de la commune.

La cérémonie s'est clôturée par le pot de l'amitié.

* : Au niveau du site internet, saisir 'voeux 2017' dans la zone de recherche puis cliquer sur la loupe ; Le résultat de la recherche vous propose plusieurs articles ; sélectionnez le 1er intitulé 'Cérémonie des Vœux 2017'.

Les 3 documents joints 'Vœux 2017 (pdf)' contiennent le diaporama diffusé lors de la cérémonie.





L'actualité communale et intercommunale

LES CONTRATS BLEUS

L'association Les Contrats Bleus est le gestionnaire de la politique petite enfance, enfance et jeunesse de la Communauté de Communes Terres de Perche.

- Pôle Petite Enfance,**
3 rue Henri Dunant, 28240 La Loupe
 - ✓ **La Coccinelle** est un Lieu d'Accueil Enfants, Parents ; Lieu de rencontre, de jeux pour les enfants de la naissance à l'entrée à l'école maternelle.
 - ✓ **Le Relais d'Assistants Maternels** a pour vocation d'être un espace d'accueil et d'échange au service des familles et s'inscrit dans une démarche de professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s et des gardes à domicile. Lieu d'échange, d'information et d'animation, c'est un espace ressource sur les métiers de la petite enfance et sur toutes les questions concernant l'accueil individuel.
 - ✓ **La Crèche, La Maison des P'tits Loups** accueille les enfants de 0 à 4 ans, lieu d'apprentissage et de socialisation. C'est avant tout un lieu de plaisir où l'enfant doit se sentir bien.
- Pôle Enfance et Jeunesse,**
rue Jean Moulin, 28240 La Loupe
 - ✓ **L'Accueil de Loisirs** pour les enfants de 3 à 11 ans les mercredis hors vacances scolaires et pendant les vacances d'Avril et de Juillet à La Loupe et pendant les vacances de la Toussaint et de Février à Vaupillon.
 - ✓ **Le Conseil Jeune Intercommunautaire** est un lieu d'éveil à la citoyenneté et à l'apprentissage de la responsabilisation.
 - ✓ **La Maison des Jeunes** est un lieu d'accueil, de vie, d'animation et de responsabilisation pour les jeunes de 11 à 18 ans. Ouverte tous les jours sauf le lundi de 14h à 18h.
 - ✓ **Les animations vacances et les séjours adolescents** courent avec le rythme de l'année et permettent aux jeunes de participer à des activités spécifiques à toutes les périodes des vacances scolaires.
 - ✓ **Le Point Information Jeunesse** est un lieu d'information et d'écoute, anonyme et gratuit. Toute l'information sur les formations, les sorties, les recherches de jobs d'été, d'activités de loisirs, etc. y est regroupée.

Toutes ces actions ne pourraient pas voir le jour sans l'aide et le soutien de partenaires financiers et techniques tels que la CAF, la DDCSPP, La Communauté de Communes des Terres de Perche, la PMI service du Conseil Départemental, les associations locales et bien sûr toutes les familles.

L'association dans ses multiples activités aurait bien besoin maintenant d'étendre son réseau de bénévoles. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter, vous serez les bienvenus !

Envie d'en savoir plus : lescontratsbleus.fr



L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS EN PRATIQUE

PÔLE ADMINISTRATIF

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe

Du Mardi au Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Permanences téléphoniques les lundis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fr

PÔLE PETITE ENFANCE

3 rue Henri Dunant, 28240 La Loupe



LA MAISON DES P'TITS LOUPS

Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h15

02 37 29 45 68 - mail : lescontratsbleus.creche@orange.fr

LA COCCINELLE

Les mardis de 9h00 à 11h15 et les jeudis de 13h30 à 16h00

02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fr

RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

Les mardis de 16h à 19h et les mercredis de 9h00 à 12h00

02 37 49 00 45 - 06 32 23 61 65

mail : lescontratsbleus.ram@orange.fr



PÔLE ENFANCE, JEUNESSE

02 37 29 94 47 - mail : lescontratsbleus@orange.fr

L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 3 À 11 ANS

Toutes les vacances, SAUF Noël et Août

Garderie de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h30

Temps d'accueil de 9h00 à 17h00

Vacances de La Toussaint et d'Hiver à la Salle socioculturelle de Vaupillon

Vacances de Pâques et Juillet sur La Loupe

L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS (11 À 18 ANS)

Hors Vacances Scolaires :

Les mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00

Les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00

Toutes les vacances scolaires :

Du Lundi au Vendredi : 14h00 à 18h00

LE POINT INFORMATION JEUNESSE

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Hors vacances scolaires

Merçi de téléphoner pour les inscriptions





Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

• Un Petit Air de Culture •

Un mois de Mars riche en évènements pour Un Petit Air de Culture !

 **Samedi 11 - Dimanche 12 Mars** aura lieu le désormais traditionnel « **week-end littéraire** » proposant :

 une « **Rencontre en Poèmes** »

le samedi soir à 20h30 à la **salle des Fêtes**

le principe de la « Rencontre en Poèmes » est une **réunion informelle et chaleureuse** autour de boissons et pâtisseries offertes, **chacun venant lire ou écouter ses poèmes préférés** (qui peuvent être ceux que vous avez écrits vous-mêmes, ou choisis).

L'Entrée est libre.

 **la Foire aux Livres, Cds et Dvds.**

le **Dimanche 12 de 10h à 17h**, également à la **Salle des Fêtes**,

La Foire aux Livres, Cds, et Dvds permet de passer un moment sympathique et convivial et de **faire d'excellentes affaires**. En outre, cette année encore il vous sera possible de **rencontrer des écrivains** qui dédicaceront leurs œuvres.

Le « **Bistro des Bouquinistes** », ouvert toute la journée vous offrira la possibilité d'une pause café, thé, pâtisserie ou déjeuner.

L'Entrée à la Foire aux Livres est libre.

 **Samedi 25 Mars** : un évènement ciné-club à ne rater sous aucun prétexte

 la projection d'un magnifique film citoyen « **EN QUETE DE SENS** ».

La projection débutera à 20h afin de nous laisser le temps de l'échange après le film. Le film dure 1h28 mns.

Ce film de Nathaël COSTE et Marc de la MENARDIERE, qui date de 2014 est, selon les producteurs :

« *Un projet documentaire né d'un constat partagé par un nombre croissant de citoyens : notre société occidentale est malade, prisonnière d'une logique qui engendre plus de destructions, d'injustices et de frustration que d'équilibre et de bien-être...*

Pour sortir de cette impasse, ce n'est pas de plus de savoir, de technologie ou de croissance dont les Hommes ont besoin, mais de plus de recul, de bon sens, en un mot de SAGESSE. »

Le film sera suivi d'un débat autour du verre de l'Amitié

**Entrée : 3 euros pour les adhérents de l'Association,
5 euros pour les non adhérents.**





Du côté des associations

• la Voie de l'Énergie et du Mouvement -VEM-•

L'association d'Aïkido VEM installée à Champrond-en-Gâtine vous souhaite tout d'abord **une très Bonne Année Asiatique 2017 sous le signe du COQ, personne pleine de ressources.**

Durant cette année, nous devons tous retourner au travail, à nos outils et dans nos champs pour cultiver.

Regroupant à ce jour plus de 90 pratiquants, VEM a continué à proposer en septembre 2016, ses activités pour sa 9^e année. Nous y accueillons dans l'amitié, dans nos différents créneaux horaires sans distinction d'âges, enfants, jeunes, adultes ou anciens pour une initiation à notre belle discipline qu'est l'AÏKIDO.

Une séance de Self-défense a été ouverte pour adultes et seniors le jeudi soir à La Loupe.

↳ 4^e RiA les 7, 8 et 9 avril 2017 au château des Vaux.

Notre Ecole d'Aïkido travaille ardemment depuis plusieurs mois à l'organisation les 7, 8 et 9 avril 2017 au château des Vaux, de sa 4^e RiA **rencontre internationale d'Aïkido.**

Ce beau rendez-vous n'est mis en place que tous les deux ans, du fait de la charge de travail occasionnée, pour tous nos bénévoles. Conformément à l'éthique de VEM et du RELPA, ce **stage GRATUIT** est ouvert à tous les pratiquants enfants, jeunes, adultes débutants ou non. Tous les experts français et européens invités partagent équitablement les différents ateliers d'Aïkido, dans la fraternité, pour le plaisir des pratiquants.

La 3^e RiA d'avril 2015 avait réuni cent vingt pratiquants venant de cinq pays et onze régions de France.

Le rendez-vous d'avril aura une teneur toute particulière le **samedi 8 avril 2017 à 11h15 précises**, du fait de l'**Hommage** qui sera rendu au Dojo installé dans le grand gymnase, à **trois Compagnons disparus** :

David Eniona 42 ans 2^e Dan,

Patrick Dimayuga 68 ans 8^e Dan et

Jean Pierre Lepieres 66 ans 7^e Dan.



Aussi leurs amis, camarades professionnels ont tenu à les honorer, avec l'accord des trois épouses qui seront présentes. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour partager ensemble ce moment d'émotion.

Manifestations effectuées depuis août 2016 :

- ◆ 7 octobre 2016, 6^e école des cadres réunissant les ceintures noires,
- ◆ 22 octobre 2016, déplacement Stage européen RELPA, Durtal (49),
- ◆ 26 octobre 2016, atelier Aïkido avec "les Contrats B leus" château des Vaux,
- ◆ 3 décembre 2016, **Téléthon**, gymnase communautaire La Loupe,
- ◆ 10 décembre 2016, **Assemblée générale annuelle VEM**,
- ◆ 13 décembre 2016, **cérémonie remise des grades enfants**,
- ◆ 27 décembre 2016, 7^e école des cadres réunissant les ceintures noires.

Horaires :

↳ Salle des Fêtes de Champrond-en-Gâtine

- enfants ⇒ mardi 18h à 19h.
- jeunes, adultes ⇒ mardi 19h30 à 21h30

↳ Dojo-Château des Vaux

- jeunes, adultes ⇒ mercredi 20h/21h30
- enfants, jeunes, adultes ⇒ dimanche 9h30 à 11h30

↳ Salle Pochic gymnase La Loupe

- adultes, seniors (Self-défense) ⇒ jeudi 20h/21h45

Cotisation annuelle (de mois à mois) :

- . 60€ pour les moins de 15 ans,
- . 80€ pour les plus de 15 ans



Renseignements :

Mairie de Champrond (02 37 49 80 20)

ou Roger Tran-Dinh-Nhuan (06 13 93 87 56 56

ou 02 37 49 84 95)





● Du côté des associations ●

Reprise d'activités!

• Association Pêche •

L'association de Pêche communale en sommeil depuis plusieurs années va, nous l'espérons, de nouveau reprendre ses activités.

Pour permettre cette **reprise d'activités**, nous vous convions à une réunion préparatoire le samedi 18 mars 2017 à 10 heures dans la salle associative de la Mairie.

Merci d'avance de votre présence.



• Champ-livres •

La bibliothèque a son blog !

<http://champ-livres.over-blog.com/>

Pour être informé(e) en temps réel, vous y trouverez :

- . L'agenda (ateliers, expositions, animations),
- . Les infos pratiques (horaires, services, etc)
- . La page dédiée aux enfants,

et bien d'autres informations.

Bientôt, des articles sur les nouveautés, coups de coeur de vos bibliothécaires, les liens utiles.



A vos souris !

<http://champ-livres.over-blog.com/>





● Du côté des associations ●

• Comité des fêtes •

✱ Bonhomme Carnaval



Après plusieurs samedis de préparation du bonhomme carnaval avec une participation active des enfants et des parents, sa parade est annoncée !

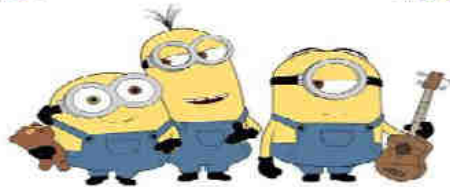


Le carnaval aura lieu le **samedi 18 mars 2017**.

Départ du défilé à 14H30 du préau de l'école - place du panama .

CHAMPROND EN GATINE

Carnaval des enfants



Samedi 18 mars 2017
à 14h30
Préau de l'école

Suivez les préparatifs
du Carnaval sur Facebook :
www.facebook.com/CdF28240



Défilé du Bonhomme Carnaval :

notre Minion



Embrassement à la salle des fêtes

Goûter offert par le Comité des Fêtes

Concours du plus beau déguisement enfant

Mini disco jusqu'à 18h30 à la salle des fêtes

Buvette tenue par l'APE



QR Code
du Comité des fêtes





Du côté des associations

Retour sur le marché de Noël 2016



Le Comité des Fêtes de Champrond en Gâtine a organisé son Marché de Noël artisanal les 3 et 4 décembre. Plusieurs artisans ont pu exposer leurs produits et confections dans la salle des fêtes très joliment décorée aux couleurs de Noël.

Les visiteurs, plus nombreux le samedi, ont pu découvrir ces productions artisanales au son des chants de Noël.



Nouveauté cette année : une loterie a été organisée par le Comité des Fêtes.

Un ticket de loterie était donné pour chaque achat effectué. De nombreux lots ont été distribués.

Les donateurs sont :

- Rody Nogent le Rotrou
- Aux Gâtinettes de Champrond,
- Le Sébastopol,
- La Cave Loupéenne,
- La Ferme des Vitriers,
- Le Cdre du Theuil,
- Odile'Tiff.

Ce week-end a permis de collecter une recette de 200 euros qui a été reversée, comme chaque année, au profit du Téléthon.

Le Comité des Fêtes remercie les généreux donateurs de la loterie, les artisans et les nombreux visiteurs pour leur participation.



A noter dans vos agendas :

La Fête des voisins

Vendredi 19 mai à partir de 19h.

Dans le préau de l'école, venez nous rejoindre pour cette soirée amicale.

Si la météo est clémente, nous pourrons dîner dehors.

Venez passer une soirée agréable entre voisins.





Du côté des associations

• Perchemin •

Association pour les randonnées pédestres et VTT et réhabilitation des chemins.



Nous avons démarré l'année 2017 par du VTT sur Frétygny.

↳ d'autres sorties VTT sont prévues :

les dates seront données sur le site de Champrond de Gâtine

↳ **Prochaine randonnée pédestre :**
le dimanche 23 avril
Départ : Beurepaire

- ↳ **Prochains projets :**
- ✓ Randonnée pédestre autour du safran le dimanche 29 octobre
 - ✓ un projet Téléthon est en cours

Renseignements au 06 22 31 68 50
Jean Pierre Brihaye

CHAMPROND EN GATINE

DIMANCHE 23 AVRIL 2017

RANDO PÉDESTRE

15KM

PERCHEMIN



DÉPART de BEAUREPAIRE à 9H00

TARIF: 3€ (gratuit pour les moins de 12 ans)
Un pot sera offert à l'arrivée.

Inscriptions et renseignements: 06 13 98 11 97 ou 02 37 49 81 35





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE **OU** HABITANT SUR LA COMMUNE.
LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

◎ la Table du Perche ◎

Carole et Bruno sont toujours aussi heureux de vous accueillir
du **lundi au samedi midi** dans sa **formule à 12,90€** tout compris (hors café).

↳ Le **samedi soir**, nous vous recevons **sur réservation de groupe** avec une **formule à 17,90€**,
formule que vous retrouvez aussi les **deux premiers dimanche de chaque mois**.

↳ Nous vous proposons toujours notre carte de **PIZZAS LE JEUDI ET VENDREDI SOIR**
Vous pouvez consulter la liste de nos pizzas sur le **facebook de la Table du Perche** ou **directement au restaurant**.



↳ Notre carte reste inchangée et notre petite **carte de fidélité toujours présente**.

↳ **A compter de ce printemps 2017, chaque soir**, Carole et Bruno vous propose
une **assiette gourmande**
à déguster **en repas ou inclus dans une formule à 19.90€** tout compris (hors café).

Pour cette saison, nous vous proposons :

- ✓ l'assiette du berger
- ✓ l'assiette antillaise
- ✓ l'assiette moules frites
- ✓ le hamburger made in France.



↳ Nous vous rappelons que nous restons à votre disposition
pour **vos soirées, soirées à thèmes, repas ou buffet**.

N'hésitez pas à nous contacter au 02-37-49-89-62.





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

© Aux Gâtinettes de Champrond©



Aux Gâtinettes de Champrond

Vous propose pour les fêtes de Pâques :

- Des coloriages pour les petits et les plus grands, à retirer à la boulangerie,
↳ **une surprise vous y attend.**
- Ses chocolats de Pâques, en composition ou à l'unité.
- Ses Pâtisseries sur le thème de Pâques,
- Ses Pains, ses baguettes, ses viennoiseries maison au beurre des Charentes.

Nos horaires d'ouverture : de 7H00 à 19H30, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
de 7h00 à 13h00 et 15h30 à 19h00, le dimanche

↳ **Week-end de Pâques** : dimanche 16 avril : de 7h00 à 13h00
lundi 17 avril : de 7h00 à 13h00

↳ **Pour vos commandes** : Tél : 02 37 37 08 39
mail : auxgatinettesdechamprond@gmail.com





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

◎ Le Sébastopol ◎



Depuis maintenant plus de deux ans et demi,
Claire, Fabien et Lory vous accueillent tous les jours
de 9h00 à 15h et de 19h00 à 21h.

Ouvert Tous les Midis, Venez découvrir une Cuisine Maison
Fermeture le Dimanche Soir, Lundi Soir, Mardi Soir,
Mercredi Soir uniquement.

Les deux salles indépendantes peuvent être entièrement
privatisées pour toutes vos occasions.

L'équipe est à votre disposition pour
tous vos événements traiteur en extérieur.

(Mariage, Communion, Baptême, Anniversaire, Cocktail
Dinatoire)

Possibilité de plats à emporter.

Soirée à Thème à 15€

tous les 1er jeudis et vendredis du mois.



Suivez notre actualité, sur Facebook : Le Sebastopol

Soirée à thème 1er
Jeudi et Vendredi
du mois à 15€

6 & 7 Avril :
Soirée Marine

4 & 5 Mai :
Paëlla Maison

1 & 2 Juin :
Duo de Brochettes

6 & 7 Juillet :
Soirée Mexicaine

3 & 4 Août :
Moules Frites

RESTAURANT-TRAITEUR

Le Sebastopol

24 Grande Rue

28240 Champrond en Gatine

02.37.49.80.02





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

© Odile 'Tiff ©



Nouveauté : *bac massant,*

↳ venez découvrir le bien être du massage pendant votre shampoing.

Fermeture exceptionnelle : le samedi 3 juin.

Pensez à prendre vos rendez-vous que ce soit pour **mariage, cérémonies** ou **tout simplement pour le plaisir.**

Xellessya et Odile seront heureuses de vous accueillir.

● Etat civil ●

Naissance :

DAVID Jules né le 31/10/2016 domicilié 60 Grande Rue

CHAILLUE Elyne née le 28/11/2016 domiciliée 6 Route d'Illiers

DUBREUIL Deyniss né le 17/01/2017 domicilié 47 bis Grande Rue



Décès :

RAYMOND Paulette décédée le 14/11/2016 domiciliée à l'Aiguillon

SAUVAGE Jean-Marie décédé le 24/12/2016 domicilié aux Vitriers





Les services communaux et intercommunaux

≈ Votre Mairie ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Tel : 09-77-81-00-90

Télécopie : 02-37-49-80-26

E. Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie :

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ modifier votre adresse sur votre carte d'identité,
- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer, si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.

≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures.

En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter

M. Jean TAQUET au 02.37.37.35.36 ou M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76.

▪ **LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT** ▪

Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l'année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échéancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite au relevé du compte, une facture de solde se sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.





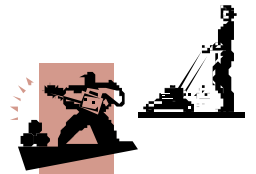
≈ Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ≈

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Puis-je faire du feu dans mon jardin ?



Nous tenons à vous rappeler que l'élimination des déchets verts par brûlage à l'air libre, est interdite par l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cependant, à condition qu'elle reste exceptionnelle et ne concerne que de faibles quantités, cette pratique peut être tolérée, sous réserve qu'il n'en résulte aucune gêne pour le voisinage et qu'elle ne présente pas de risque pour la sécurité routière et incendie.



Des crottes de chien dans les rues ...



Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!! Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!!!?



Merci d'avance.

Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



Balayage des trottoirs ...

Comme cela est le cas par temps de neige, les riverains doivent balayer régulièrement les trottoirs face à leur habitation.





Adresse <http://www.sirtom-courville.fr/>



Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu **le LUNDI MATIN (*)**.

Particularités de la collecte :

- Hameaux collectés **le MARDI MATIN (*)** : Le Grand Bois Landry, Le Petit Bois Landry, Les Cornets, La Suarde rie, La Housse rie ainsi que les Huberts.

- Hameaux collectés **le MARDI APRÈS-MIDI (*)** : Les Vitriers, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, Villemaigre, Le Bois des Pâtisseries, l'Orgerie.

⇒ Merci de mettre les containers à disposition dès **LE DIMANCHE SOIR** pour la collecte du lundi matin
dès **LE LUNDI SOIR** pour la collecte du mardi matin

Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.

* : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte a lieu le lendemain.



🗑️ Horaires déchèterie de St Eliph

(Fermée les jours fériés)

✓ HORAIRE D'ÉTÉ du 01 mars au 31 octobre

Lundi	: fermée
Mardi	: 09h00 à 12h 30-13h30 à 18h30
Mercredi	: 13h30 à 18h 30
Jeudi	: 13h30 à 18h 30
Vendredi	: 13h30 à 18h 30
Samedi	: 09h00 à 12h 30-13h30 à 18h30
Dimanche	: 09h00 à 12h 00

Point de recyclage

**Téléphones portables et
cartouches jet d'encre**

Accessible à la mairie de Champrond

FNATH RECYCLAGE

**Un geste éco-citoyen pour soutenir
les accidentés de la vie**

Nouvelles conditions d'accès en déchèterie

Depuis le 1er novembre 2014, une carte est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SIRTOM

Comment vous procurer cette carte ?

En déchèterie, vous devez remplir un formulaire et présenter un justificatif de domicile. Le gardien vous remettra votre carte directement sur place.

Les permanences sont l'après-midi de 14h00 à 18h00 :
- pour Courville, le lundi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour St Eliph, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour Senonches, le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi





Numéros infos et permanences utiles

SECURITE :		
S.A.M.U : 15	POMPIERS : 18	GENDARMERIE : 17
<p>La Maison de Santé de la Communauté de Communes est située au 2, avenue du Perche à La Loupe. Le 17 février 2014, la Communauté de Communes a inauguré sa nouvelle Maison de santé pluridisciplinaire à La Loupe.</p>		
DENTISTES		à La Loupe
Dr. SACCENTI	2 impasse de la Cerisaie	02 37 81 05 12
Dr ANDREI		
Dr HEMERY	2, avenue du Perche	02 37 52 32 96
DR HAMAL		
DOCTEURS GÉNÉRALISTES		à la Loupe
Dr. BIGARD	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. SOW OUAKARA	2, avenue du Perche	02 37 49 37 59
Drs SERRY	5, rue Delaperrelle	02 37 81 19 46
Dr RICOIS	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
SPECIALISTES		à La Loupe
M. et MM LE GUERNIGOU Cabinet de sages femmes	2, avenue du Perche	02 18 00 50 11
Mlle DE PAUW Orthophoniste	2, avenue du Perche	02 37 52 99 74
Dr MEUNIER Psychiatre	2, avenue du Perche	02 37 28 74 66
Mme PROUVEUR SELTEMANN	2, avenue du Perche	02 37 81 21 18
Psychologue pour enfants		
M. LAUNAY Ostéopathe	17, place de l'hôtel de ville	06 67 92 22 53
Dr HAU DUMOULIN Dermatologue	2, avenue du Perche	02 37 53 33 48
Mme COLOMBELLI Diététicienne	2, avenue du Perche	02 37 21 61 82
M. LIVIU M. COUSIN	2, avenue du Perche	02 37 81 13 92
Kinésithérapeute		
M. TOULEMONDE, Mme BOHIN	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11
Kinésithérapeute		
M. PERROT Kinésithérapeute	18, rue Marceau BELHOMERT	02 37 37 05 19
M. SIMEAU Podologue	17 place de l'Hôtel de Ville	02 37 52 25 67
Mme TOULEMONDE Podologue	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11
INFIRMIERES		
Mme DOLLEANS	2, avenue du Perche	02 37 81 06 58
Mme DUPIN	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mme HIRON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
M. CHAMBON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mle GONSARD	2, avenue du Perche	02 37 81 09 04
LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE		
S.E.L.A.R.L "C+Bio"	2, avenue du Perche	02 37 81 30 00
OPTICIENS		
Optique du Gros Chêne	5 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 16 19
Optique Pigéard	10 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 07 12
PHARMACIES		
Pharmacie Centrale	4 rue du 17 juin 1944	02 37 81 19 89
Pharmacie de l'Etrier	21 rue de Chartres	02 37 81 13 19
AMBULANCES		
Ambulances Assistance Secours	3, impasse de la Cerisaie	02 37 81 24 59
Ambulances Loupéennes	27 avenue du Thymerais	02 37 81 15 66
Ambulances Thomas	2 bis, place du 11 août	02 37 81 15 66
HOPITAL		
MAISON DE RETRAITE	Rue du Docteur Morchoisne	02 37 29 33 11





ENSEIGNEMENT :

Collège Jean Monnet	02 37 53 58 70
Ecole Champrond-en-Gâtine	02 37 37 31 57
Syndicat scolaire (Secrétariat)	02 37 81 15 04

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHE

Place de l'Hôtel de Ville
28240 La Loupe

PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Perche

02 37 29 09 37

1 Bis rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Email : urbanisme.habita.t.perche@gmail.com

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Site Internet de Champrond en Gâtine : Vie quotidienne / Ecole / Les assistantes maternelles



LA MAISON DES P'TITS LOUPS Crèche halte garderie

3 rue Henri Dunant à la Loupe

02 37 29 45 68

L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.29.94.47
e-mail : lescontratsbleus@wanadoo.fr
Site Internet : www.les-contrats-bleus.com

↳ Permanences

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
Pôle Emploi	Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi: 8h30 à 11h30 et 13h15 à 15h00 Mardi : 8h30 à 12h30	20, rue de la Serine Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des accidents du travail et des handicapés)	4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai-juillet-septembre-novembre	Mairie de la Loupe 15h30 – 16h30	
M.I.L.O.S 28 (Mission locale sud Eure et loir - ex PAIO) Mme Lasne	Tous les mardis sur rendez-vous	Mairie de la Loupe	02 37 52 57 71
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h et (sur RDV) l'après-midi Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h	18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 38 93
RETRAITE Sécurité Sociale Caisses Complémentaires ARRCO - CICAS	1 ^{er} et 3 ^e Mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 Plus de permanence : pour tous renseignements téléphoner	Mairie La Loupe	02 37 28 57 52
RSA	S'adresser à la DGAS AS		02 37 53 57 30
SECURITE SOCIALE	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
Office du tourisme	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00



LA FEUILLE de chou

- *Les petites annonces* •

La prochaine édition de la feuille de Chou sera distribuée :

Début mai 2017

Date butoir de remise des articles : le vendredi 20 avril 2017

À l'adresse suivante : fdc.champrond@gmail.com

Si cette date de distribution ne convenait pas pour l'annonce d'une de vos manifestations, merci de nous en informer au plus vite.

@.fr, @.com

Associations, artisans, artistes, commerçants,

*Pensez à nous communiquer
votre adresse mail à
fdc.champrond@gmail.com*

